



Nous, Président de la métropole « Dijon métropole »

Objet - Désignation de représentants du Conseil métropolitain aux Commissions Administratives Paritaires communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale

VU

- le Code Général de la Fonction Publique ;

- les délibérations par lesquelles le Conseil métropolitain de Dijon métropole, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon et le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon ont décidé, respectivement le 14 avril et les 21 et 31 mars 2022, de créer des Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale, de les placer auprès de Dijon métropole, d'attribuer pour les Commissions Administratives Paritaires de catégorie A et B : 3 sièges de représentants titulaires et suppléants à la Ville de Dijon et son C.C.A.S. et 2 sièges de représentants titulaires et suppléants pour Dijon métropole, et d'attribuer pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C : 5 sièges de représentants titulaires et suppléants à la Ville de Dijon et son C.C.A.S. et 3 sièges de représentants titulaires et suppléants pour Dijon métropole ;

- l'arrêté du 7 février 2023 relatif à la désignation de représentants du Conseil métropolitain aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale.

ARRÊTONS

Article 1 - Sont désignés en qualité de représentants aux Commissions Administratives Paritaires communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et au Centre Communal d'Action Sociale :

Commission Administrative Paritaire de la catégorie A :

▪ **Membres titulaires :**

- Madame Isabelle PASTEUR
- Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

▪ **Membres suppléants :**

- Monsieur Jean-Marc RETY
- Monsieur Nouredine ACHERIA

Commission Administrative Paritaire de la catégorie B :

▪ **Membres titulaires :**

- Madame Isabelle PASTEUR
- Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

▪ **Membres suppléants :**

- Monsieur Jean-Marc RETY
- Monsieur Nouredine ACHERIA

Commission Administrative Paritaire de la catégorie C :

▪ **Membres titulaires :**

- Madame Isabelle PASTEUR
- Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
- Madame Christine MARTIN

▪ **Membres suppléants :**

- Monsieur Jean-Marc RETY
- Monsieur Nouredine ACHERIA
- Monsieur Christophe AVENA

Article 2 - l'arrêté du 7 février 2023 relatif à la désignation de représentants du Conseil métropolitain aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 – Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Dijon métropole et déposé en Préfecture de la Côte-d'Or.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Directeur Général des Services, chargé d'en assurer l'exécution, ainsi qu'aux intéressés.